

# Conditions Générales de vente de la société « Christine Coquelet Inform@tique »

## Article 1 : Préambule

« Christine Coquelet Inform@tique » est une auto-entreprise offrant les prestations suivantes auprès des Artisans, Commerçants, Professions libérales, TPE et particuliers.

- Conseil en Informatique
- Dépannage Informatique
- Formation informatique

Ces prestations de service ont lieu au domicile du client ou sur le site de l'entreprise sur les équipements appartenant au client

« Christine Coquelet Inform@tique » conseille le Client sur les achats de matériels et logiciels informatiques mais ne fait en aucun cas de la vente de logiciels et d'équipement informatique.

L'auto-entreprise « Christine Coquelet Inform@tique » est située au 29 rue des tourterelles - 17640 Vaux sur Mer

## Article 2 : Objet

Ces Conditions Générales de Vente ont pour objet de définir les droits et les obligations des parties dans le cadre des prestations effectuées par l'auto-entreprise « Christine Coquelet Inform@tique ».

Les conditions générales de vente sont consultables sur le site internet de l'auto-entreprise : [www.chriscoquelet-info.fr](http://www.chriscoquelet-info.fr). Elles sont également jointes à chaque devis.

Toute prestation fournie par l'auto-entreprise « Christine Coquelet Inform@tique » pour le compte d'un client implique donc que celui-ci ait pris connaissance des présentes conditions générales de vente et qu'il adhère sans réserve à ces mêmes conditions. Le client renonce ainsi à toute application de ses éventuelles conditions générales d'achat.

## Article 3 : Tarifs

Les tarifs applicables aux prestations figurent sur le site internet de l'auto-entreprise : [www.chriscoquelet-info.fr](http://www.chriscoquelet-info.fr). Les tarifs sont également communiqués au client lors de la prise de rendez-vous. Toute prestation réalisée sur le site du client donne lieu à une facturation minimale d'une heure.

Pour les professionnels, toutes prestations nécessitant une intervention sur site supérieure à 3 heures, feront l'objet d'un diagnostic et d'un devis définissant le contenu et le coût de la prestation ainsi que la durée de validité du devis. Si le client n'accepte pas le devis, il devra payer le diagnostic au tarif horaire d'une intervention de moins de 3 heures

Les prix sont libellés en euros et calculés hors taxes. Ils ne sont pas majorés du taux de TVA, le statut d'auto-entrepreneur impliquant une franchise de TVA, selon l'article 293 B du CGI.

## Article 4 : Paiement des prestations et pénalités

Pour les particuliers, excepté cas d'accord préalable, le règlement des prestations est à régler par le Client en fin d'intervention, par chèque à l'ordre de Christine Coquelet. Une facture sera remise au client par courriel sous 72 heures.

Pour les professionnels, le règlement des prestations s'effectue au plus tard le dernier jour de l'échéance de paiement mentionnée sur la facture (ou, à défaut de mention, au trentième jour suivant la date d'exécution de la prestation demandée – article L.144-6 du code de commerce).

« Christine Coquelet inform@tique » se réserve le droit de réclamer au client un acompte sur le total de la facture avant l'exécution de la prestation ; une facture d'acompte sera alors remise au client. La prestation ne pourra être exécutée qu'après le versement de l'acompte.

## **Article 5 : Limites de garantie et de responsabilité.**

Le Client reconnaît et accepte le fait que l'auto-entreprise « Christine Coquelet inform@tique » n'est tenue qu'à une obligation de moyens. Néanmoins, la société s'engage pour la bonne exécution de ses prestations à fournir tous les moyens techniques en sa possession.

L'auto-entreprise « Christine Coquelet inform@tique » se dégagerait de toute responsabilité sans poursuivre l'opération prévue, sans que le Client puisse demander un dédommagement quel qu'il soit tant les cas de figure suivants :

- Conditions de travail sur le site du Client qui s'avèreraient dangereuses pour la sécurité des personnes et des biens.
- Utilisation de logiciels non conformes aux prescriptions des éditeurs de logiciels.
- Utilisation de logiciels ou contenus illicites ou obtenus de manière illégale
- Matériels non conformes aux prescriptions des constructeurs,

Le Client reste le seul responsable des données présentes sur ses équipements. En conséquence, le Client prendra toutes les précautions d'usage afin d'assurer les sauvegardes de ses données personnelles. La responsabilité de l'auto-entreprise « Christine Coquelet Inform@tique » en cas de perte totale ou partielle de données de quelle que sorte que ce soit ne peut en aucun cas être engagée. Néanmoins, le Client peut se voir proposer une Prestation de sauvegarde de ses données avant toute intervention.

## **Article 6 : Obligations du Client**

Pour un bon dénouement de l'intervention, le Client s'engage à fournir l'ensemble des manuels techniques de ses équipements ainsi que les différents supports informatiques et/ou licences des logiciels en sa possession, les différents codes d'identification et mots de passe.

Afin d'assurer une exécution rapide et sûre de la Prestation, le Client s'engage à fournir un accès aisé aux Equipements concernés par l'intervention.

Le Client devra prendre toutes les précautions d'usage pour assurer préalablement à toute intervention la sauvegarde de ses données personnelles.

## **Article 7 – Confidentialité**

L'auto entreprise « Christine Coquelet Inform@tique » peut être amené à accéder aux données personnelles du Client situées sur le disque dur de l'ordinateur. Elle s'engage à respecter la confidentialité des données de ses Clients : aucune donnée n'est collectée lors de l'intervention de réparation / maintenance, sauf à la demande du Client (récupération de données perdues).

Loi Informatique et Liberté :

Conformément à la Loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 et ses décrets d'application, le Client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données nominatives le concernant, exerçable auprès de « Christine Coquelet Inform@tique » - 29 rue des tourterelles – 17640 Vaux sur Mer

## **Article 8 – Droit applicable et Jurisdiction compétente**

Les relations commerciales entre le client et «Christine Coquelet Inform@tique » sont régies par la loi française. Les litiges éventuels entre les parties seront réglés à l'amiable ou à défaut au Tribunal de Commerce du siège social de «Christine Coquelet Inform@tique »